

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

CH4

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°3

DU 26/09/2013

"RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

Adresse: 22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul,

PC n° PC 974415 12A0101

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
Х	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
ı	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
ı	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
Х	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 87 01 45	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
Х	M DIOMA	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 21 66 21	X
Х	M. M'BAJOUMBE	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 XX	
ı	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
Х	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
Х	M MAILLOT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93	?	X

Lot Observations

PREPARATION DU CHANTIER

1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PM: tous les documents (format papier, reliés si nécessaire, exemplaires en nombre suffisant) transitent par l'architecte qui diffuse ensuite aux personnes concernées (maître d'ouvrage (MO), contrôle technique (CT), contrôle sécurité et prévention santé (CSPS), & entreprises)

- 1.1.1 PPSPS
- À transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprise ECOI
- 1.1.2 Attestations d'assurances civiles et décennale
- ▶ à transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprises GRONDIN
- 1.1.3 Fiches techniques / échantillons
- GRONDIN: transmettre fiches restantes (menuiseries BOIS, PVC et ALU -avec classement AEV conforme au CCTP-, isolant avec classement ACERMI et résistance conforme au CCTP-, produit de passivation des aciers corrodés, etc)
- ▶ À transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprise ECOI

1.3 INSTALLATION DE CHANTIER

Panneau de chantier installé (côté rampesde Bellemene) depuis le 13/09/13

1.6 EXE / PAC

Gros œuvre : en attente transmission plans d'exécution planchers en poutrelles hourdis

Plomberie : plans de réservations et d'exécution transmis à la Moe : modifications à apporter selon remarques Moe

Page 1 / 2

Électricité : prévoir déplacement du compteur provisoire côté cour de la maison n°30 (à proximité du local transfo) pour réalisation de l'installation électrique du logement 22

2 AVANCEMENT DU CHANTIER

effectif sur site: 5

AVANCEMENT: fondations des extensions env. 20%

GROS OEUVRE: effectif sur site = 5

300l, 4,2 sacs de 25kg de ciment.

Logement 22 (extensions):

Fondations des extensions :

Barrière antitermites : initialement prévu produit TERMITOL FILM de BERKEM DEVELOPPEMENT. Nous n'avons pas eu communication de la méthode de pose préconisée par le fabricant, mais le produit devrait logiquement être enterré. Les fondations, destinées à être -partiellement- apparentes, étant en cours de réalisation, et comme il convient de mettre en œuvre un système qui ne soit pas à portée des occupants (risque d'empoisonnement), opter plutôt pour protection de type TERMIMESH ou équivalent, (certifié CTB P+). Transmettre aussi copie certification applicateur (liste des applicateurs certifiés : http://www.ctbaplus.fr/recherche result.php?donnees=974).

Fondations réalisées : ne correspondent pas au plan d'exécution transmis (fondations files A à C non réalisées – seules ont été réalisées les fondations des files 1 à 5) ; nécessité de transmettre à la maîtrise d'œuvre des documents justifiant ces modifications (plans de poutrelles-hourdis, etc) – PM : enduits réalisés sur parties apparentes des fondations – Qualité des bétons : type C25/30 devront être dosés à 350kg/m3, soit, pour une bétonnière de

Enrobage des aciers : comme convenu sur site, compte tenu de la dimension des massifs de semelles filantes supérieurs aux 40cm prévus, l'enrobage minimal ne devra pas être inférieur à 5cm (*hors enduit*), et pourra être de 6 à 7 cm.

Logement 22 (existant):

étanchéité liquide sur couverture : emplacement des capteurs réalisée

Comme convenu, en variante, au lieu de la fermeture du comble au-dessus de la SDE prévue (côté accès SDE), l'entreprise pourra réaliser un faux plafond dans dégagement (hauteur sous plafond minimale ≥ 230 cm / sol fini)

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES / MODIFICATIONS DE PRESTATIONS

plomberie : transmettre devis pour travaux supplémentaires suivants:

- regards EU/EV en PVC au sortir des logements à remplacer par des Tés de raccordements,
- création de deux regards au niveau des logements 24 & 30

4 PROGRAMME DE LA PROCHAINE REUNION DE CHANTIER

Remise par les entreprises des documents & échantillons restant à remettre Avancement

Planning : signature du planning (tampon à prévoir) : ECOI

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE 03/10/2013 À 09H00